

EDUCATION :

Les élèves reprennent le chemin de l'école ce matin



Récépissé n°0149/14/03/01/HAAC N°591 du 24 Septembre 2018
Nouvelle
OPINION
Prix : 250F CFA

Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyses et de publicité

Rotary Club:

Arc-en-ciel de Lomé reçoit le Gouverneur du district 9102 ce Lundi 24 septembre

Composition de la CENI:



Pouvoir et C14 s'accordent pour des élections apaisées

Recensement/Opération de simulation :

Des OPS et kits biométriques prêts à être déployés sur le terrain



Le président de la CENI se prêtant à l'exercice de simulation

Secrétariat d'Etat auprès de la Présidence chargé de la Finance inclusive et du secteur informel :



Mme Assih Mazamesso

Un an après, Mme Assih assure et rassure

ANNONCE

COMMUNIQUE SANCTIONNANT LE CONSEIL DES MINISTRES

Le jeudi 20 septembre 2018, le conseil des ministres s'est réuni au palais de la Présidence de la République, sous la Présidence de Faure GNASSINGBE, Président de la République. Plusieurs projets et avant-projets de loi ont été examinés au cours des travaux par le conseil qui a adopté un projet de loi et examiné en deuxième lecture un avant-projet de loi. Le conseil des ministres a également adopté quatre décrets, écouté six communications et suivi un divers.

Le premier projet de loi adopté par le conseil autorise la ratification de l'Accord portant création de la Société islamique pour le développement du secteur privé (SID), adopté le 03 novembre 1999 à Djeddah en Arabie Saoudite.

La SID est une institution financière multilatérale de la Banque islamique de développement (BID). Elle a pour but de promouvoir le développement économique des pays membres en encourageant la création, l'expansion et la modernisation des entreprises privées productrices de biens et de services, en complément aux actions de la BID.

La ratification de l'Accord portant création de la SID permettra au secteur privé togolais de bénéficier des potentialités et atouts offerts par la nouvelle institution, notamment dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, des infrastructures, de la technologie, de la production énergétique, de l'éducation, de la santé, de l'immobilier, du commerce et de la finance.

Le second projet de loi relatif au régime juridique applicable aux communications audiovisuelles en République togolaise a été étudié en deuxième lecture.

Au titre des décrets

Le premier décret adopté par le conseil fixe le nombre et l'étendue des circonscriptions électorales pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale togolaise.

En effet, dans le cadre des élections



Le Conseil des ministres

législatives prévues le 20 décembre 2018 conformément aux décisions adoptées par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO lors du sommet du 31 juillet 2018 à Lomé, le territoire de la République togolaise est subdivisé en circonscriptions électorales.

Le nombre et l'étendue des circonscriptions électorales sont fixés par décret en conseil des ministres conformément aux dispositions de l'article 202 de la loi portant code électoral.

Conformément à la pratique constante, les circonscriptions électorales ne coïncident pas et ne sont pas nécessairement identiques aux entités ou circonscriptions administratives, notamment les préfectures. En conséquence, la création de nouvelles préfectures, qui n'obéit pas à des considérations politiques mais s'inscrit essentiellement

dans un souci de déconcentration et la volonté de rapprocher l'administration et les services publics des citoyens, n'induit pas une instauration automatique de nouvelles circonscriptions électorales.

Tel fut le cas déjà en 2013, lorsqu'ont été érigées les préfectures de Cinkasse, Anié, Kpélé, Akébou et Bas-Mono, avec le maintien des circonscriptions électorales de Tone-Cinkasse, Wawa-Akébou, Kloti-Kpélé et Lacs-Bas-Mono.

Il en résulte que la récente création de quatre (4) nouvelles préfectures à savoir : Kpendjal-Ouest, Oti-Sud, Mô et Agoè-Nyivé n'entraînera pas non plus l'instauration de nouvelles circonscriptions électorales. Comme par le passé, ces nouvelles préfectures continuent à relever des circonscriptions électorales auxquelles les localités concernées

appartenaient précédemment.

En conséquence, ces nouvelles préfectures sont jumelées avec leurs préfectures mères pour reconstituer les circonscriptions électorales initiales qui sont : Golfe-Agoè-Nyivé ; Sotouboua-Mô ; Oti-Oti-Sud ; Kpendjal-Kpendjal-Ouest. Toutes les autres circonscriptions électorales anciennes demeurent inchangées.

Ainsi donc, le présent décret prévoit trente (30) circonscriptions électorales et leur étendue.

Le second décret adopté par le conseil porte sur la répartition des sièges des députés à l'Assemblée nationale par circonscription électorale.

La loi organique n°2012-013 du 06 juillet 2012, en son article 2, a fixé le nombre de députés à l'Assemblée nationale à quatre-vingt-onze (91).

Les modalités de répartition des sièges par circonscription électorale sont fixées par décret en conseil des ministres conformément aux dispositions de l'article 200 de la loi portant code électoral.

Il convient de préciser que cette répartition est la même que celle qui avait été faite en 2013 pour l'élection des députés sortants ; les nouvelles préfectures ayant été jumelées avec leurs préfectures-mères pour constituer la circonscription électorale initiale.

Le troisième décret adopté par le conseil est relatif à l'ouverture et à la clôture de la période du recensement électoral 2018.

Conformément aux dispositions de l'article 52 du code électoral, les dates d'ouverture et de clôture du recensement électoral sont fixées par décret en conseil des ministres sur proposition de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI).

Le décret adopté par le conseil fixe la période de recensement électoral du 1er au 25 octobre 2018.

Il est à noter que le territoire national est découpé en deux (2) zones pour ce recensement.

Le recensement dans la zone 1 se déroulera du 1er au 08 octobre 2018, celui de la zone 2 du 17 au 25 octobre 2018.

Les centres de recensement seront ouverts tous les jours de 07 heures à 16 heures dans les périodes indiquées.

Le quatrième décret adopté par le conseil porte création, organisation et fonctionnement de la direction de la médecine des sports et du contrôle de dopage au Togo.

La création de la direction de la médecine des sports et du contrôle du dopage au Togo est apparue nécessaire, non seulement par le contexte actuel marqué par la problématique du dopage sur le plan mondial, mais aussi par le souci du gouvernement de mener une lutte sans merci contre l'usage des substances dopantes dans le sport.

Ce décret permettra d'assurer le suivi médical et la promotion de la santé des sportifs, d'intensifier la lutte contre le dopage en vue de favoriser la pratique d'un sport sain et de contribuer à combattre la triche dans les domaines du sport.

Ainsi, la professionnalisation du sport dans notre pays va constituer un atout pour le rayonnement du Togo sur l'échiquier international à travers les performances et victoires méritées de nos sportifs.

Au titre des communications

La première communication écoutée par le conseil est relative à l'interopérabilité des services financiers électroniques.

L'interopérabilité est la capacité donnée aux usagers d'échanger de l'argent via des solutions offertes par différents fournisseurs, acteurs de paiement mobile et électronique bancaire ou non.

Elle permet et facilite les transferts de fonds des comptes bancaires vers des portefeuilles d'argent mobile et vice-versa. Elle permet également aux utilisateurs d'un réseau de mobile money d'interagir avec les utilisateurs d'un autre réseau de mobile money. Elle favorise notamment, la réalisation de transfert d'argent inter-réseaux.

Au Togo, l'interopérabilité des services financiers électroniques permettra d'interconnecter d'une part, deux plateformes de paiement mobile, par exemple un client TMoney de Togo Cellulaire pourra transférer de l'argent sur le compte d'un client Flooz de Moov et vice-versa et d'autre part, une plateforme de paiement mobile et une banque ou une institution de microfinance, par exemple un client d'une banque de la place pourrait faire un dépôt à partir de son téléphone de son compte bancaire à son porte-monnaie TMoney ou Flooz ou tout autre compte.

Au regard des avantages qu'un tel système peut apporter à notre pays, le conseil des ministres a autorisé la Ministre chargée de l'économie numérique de conduire toutes les diligences nécessaires à la création de TogoPAY, une plateforme interopérable de paiement électronique qui sera réalisée dans le cadre d'un partenariat public/privé afin d'en assurer l'efficacité et l'efficience.

Ainsi, en mettant en place la plateforme TogoPAY, le Togo serait le premier pays de l'UEMOA à mettre en œuvre une telle initiative qui s'appuie sur une approche intégrée permettant d'en faire un point de contact unique pour toutes les modalités de paiement et faciliter la digitalisation de l'économie et l'émergence de nouveaux services.

La seconde communication présentée par la Ministre chargée du développement à la base, est relative à la participation du Togo au troisième sommet du Forum de coopération sino-africain (FOCAC) qui s'est tenu à Beijing du 02 au 04 septembre 2018.

De manière générale, le sommet de la FOCAC qui a donné un réel coup d'accélération à la coopération Sino Africaine a été marqué par plusieurs résultats :

a) l'admission de trois nouveaux pays Africains dans le cercle des pays ayant des relations diplomatiques avec la Chine (Burkina Faso, Sao Tomé & principe, Gambie).

b) l'annonce de la mise à disposition de l'Afrique d'une enveloppe de 60 milliards US Dollars qui sera déployée sur trois (3) ans à travers huit (8) initiatives phares que la Chine entend mettre en œuvre au bénéfice de la coopération gagnant-gagnant : Promotion industrielle ; Interconnexion des infrastructures ; Facilitation du commerce ; Développement respectueux de l'environnement ; Renforcement des capacités ; Soins de santé ; Echanges humains et culturels ; Paix et sécurité. Ceci en

Suite à la page 7

OTR
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

LES PRIX BAISSENT

Les carnets de factures normalisées
avec TVA / sans TVA

~~3 000 FCFA~~ **1 500 FCFA**

La planche de vignettes

~~10 000 FCFA~~ **2 700 FCFA**

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

Composition de la CENI:

Pouvoir et C14 s'accordent pour des élections apaisées

La deuxième réunion du comité de suivi sur la feuille de route de la CEDEAO a eu lieu à Lomé le 23 septembre dernier. Cette rencontre a connu la présence des deux protagonistes de la crise au Togo et les émissaires de la CEDEAO. Les discussions qui se sont déroulées dans une atmosphère empreinte de convivialité ont permis d'aboutir à une implication effective de la C14 dans le processus électoral en cours devant conduire aux élections législatives le 20 décembre 2018.

Selon les informations qui nous sont parvenues, quelques points d'accord ont été trouvés et ont eu l'assentiment de différentes délégations qui ont pris part aux travaux. L'accord le plus attendu porte sur le renforcement de la CENI. Il a été prévu, 8 membres désignés par l'opposition et 8 membres désignés par le pouvoir. Plus explicitement, selon les textes, l'opposition va désigner ses 5 représentants issus des partis politiques, 2 issus des partis extraparlamentaires et 1 issu de la



Des leaders de la C14



Le ministre Gilbert Bawara

société civile.

Ainsi, il y aura 5 représentants pour la majorité parlementaire et 5 de l'opposition. En ce qui concerne les 6 membres restants qui représenteront les partis extraparlamentaires et la société civile, chacune des deux parties prenantes doit choisir 3 conformément au code électoral. Ce qui suppose que c'est à chaque partie de choisir les 8 membres de la CENI.

Le processus doit ainsi se poursuivre avec les activités de la CENI, conformément au Chronogramme fixé par la conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO lors du sommet

du 31 juillet dernier tenu à Lomé. En revanche, il existe un point d'achoppement qui a conduit les deux parties au débat houleux rendant parfois difficile les discussions.

Il s'agit de la question liée à la personne du Président de la CENI. Comme dans ses habitudes de formuler des exigences biscornues au moment où chacun s'accorde à reconnaître qu'un terrain d'entente a été trouvé, la C14 parle de démission de l'actuel Président de la CENI, le Prof Kodjona Kadanga et la nomination d'un nouveau. Outre le départ du Prof Kadanga de la CENI, la C14 muscle les

positions en exigeant également le report des élections législatives prévues pour le 20 décembre prochain.

Ces exigences, loin de connaître l'assentiment des autres délégations est une curiosité. Tout compte fait, le durcissement de ton de la C14 sur le report et le changement du président de la CENI ne fera qu'envenimer la situation. Il est plus sage de faire table rase de ces exigences pour poursuivre le processus en cours afin que les élections soient transparentes, crédibles et voulues par tous.

Au regard du consensus qui a été trouvé sur le renforcement de la CENI, on

peut dire que c'est une avancée notable. D'ailleurs selon les informations, la facilitation a salué l'esprit d'ouverture des parties prenantes en l'occurrence le pouvoir qui a exprimé une volonté manifeste en prenant des mesures d'apaisement pour l'avancée du pays.

En filigrane, tout se précise que les élections qui arrivent à grandes enjambées présentent un enjeu majeur pour le pays. Les acteurs politiques doivent s'accorder sur l'essentiel pour faire aboutir le processus dans le respect de la feuille de route de la CEDEAO.

TCHAGNAO

Recensement/Opération de simulation :

Des OPS et kits biométriques prêts à être déployés sur le terrain

Depuis la sortie de la feuille de route de la CEDEAO fixant la date des élections législatives au 20 décembre prochain, la CENI très tôt s'est mise au travail pour le bon déroulement du processus. Processus qui fait recours aux nouvelles technologies qui est l'utilisation du kit biométrique ; un système permettant l'identification et l'enrôlement des électeurs. Une chose est d'être à l'ère de cette nouvelle technologie et l'autre est de savoir aussi comment arriver à l'utiliser pour l'obtention d'une base de données consistante et fiable.

L'exercice auquel s'est prêtée la CENI en formant les agents d'Opérateurs de Saisie (OPS) sur la maîtrise de cet outil.

Pour cette formation qui a pris fin hier, il était du devoir

de la CENI de voir si les choses ont été bien assimilées par ces agents et de profiter pour tester cet appareil biométrique. Ce qui a été fait à travers l'opération de simulation du recensement électoral qui a eu lieu le dimanche le 23 septembre dernier à Togo 2000. On notait la présence du ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation Payadowa BoukpeSSI, le président de la CENI et son bureau, les représentants des partis politiques ainsi ceux des organisations de la société civile.

L'objectif de cette simulation, c'est de s'assurer d'une part de la fiabilité et du bon fonctionnement de ce kit biométrique et d'autre part d'assurer tous les partenaires de l'efficacité, de la rapidité, de la confidentialité dans la ges-



Le président de la CENI, Prof Kadjona Kadanga, lors de la simulation

tion des listes électorales. Ce qui a été effectif après l'enrôlement du Prof. KADANGA Kodjona qui est le président de la CENI. C'est dire aujourd'hui que toutes les conditions sont réunies pour un bon recensement de tous les citoyens dans le but d'établir un nouveau fichier électoral pour les échéances à venir. L'avantage que présente ce kit selon le président est qu'il

va réduire les files d'attente pendant l'enrôlement des électeurs et permettra l'obtention d'un fichier électoral fiable avec l'unicité de l'électeur.

Pour la suite, la CENI a félicité tous les partenaires pour leur collaboration et tous les agents électoraux qui ont été sélectionnés pour ce recensement qui débutera le 1er octobre prochain. Enfin, elle lance un appel à tous les acteurs de continuer par s'y impliquer davantage pour un bon aboutissement du processus.

Signalons que d'après les statistiques, le gouvernement togolais a mis à la disposition des agents 3287 kits biométriques.

Elom

**POUR VOS ANNONCES,
PUBLICITÉS ET
PUBLI-REPORTAGES
APPELEZ LE 91 36 37 55**

ACTUALITÉ

Divergence de vue sur les manifestations politiques :

Risque d'éclatement au sein de la C14

Lorsque nous tirions la sonnette d'alarme au début de la constitution de la coalition des 14 partis de l'opposition pour rappeler à l'opinion la fragilité de ce groupement, nous avons été traités de tous les noms d'oiseaux. Mais aujourd'hui avec les divergences de vue observées au sein de la C14, les faits semblent nous donner raison.

Tout est parti de la mise en œuvre de la feuille de route de la CEDEAO sur laquelle les acteurs politiques n'arrivent pas à s'accorder sur l'essentiel pour faire avancer les choses. Au moment où la CENI poursuit le processus électoral pour respecter la date du 20 décembre indiquée pour les législatives, la C14 pense à une organisation unilatérale des élections. Du coup, dans le paysage politique actuel, les polémiques ont



Mme Adjamagbo-Johnson

Jean-Pierre Fabre

Atchadam Tikpi



Me Yawovi Agboyibo

été remises au goût du jour. Dans les rangs de la coalition, deux camps se sont donc formés. Les uns pensent au retour aux manifestations pour amener à la CENI d'arrêter son élan afin de trouver un consensus.

Pour d'autres, les réformes sont certes nécessaires mais ils ne voient pas l'importance d'organiser des meetings à ces fins. Dans cette catégorie figurent le PNP et le CAR qui n'entendent

pas s'associer aux manifestations politiques de la C14 quand bien même ils en font partie.

Cette situation conduit bon nombre de Togolais à conclure que c'est le désamour au sein de la C14. Aujourd'hui, le risque d'éclatement de cette coalition est visible au regard de cette déchirure entre les partis membres.

Depuis des années, le Togo a

connu plusieurs coalitions de l'opposition dont la motivation s'est plutôt avérée fragile. Chaque parti politique a son orientation, son idéologie et ses objectifs bien déterminés. C'est pour un but qu'on se rallie. Mais lorsque les intérêts prennent le dessus, on assiste le plus souvent à l'éclatement.

L'exemple du CST (Collectif Sauvons le Togo) en est une illustration. Les dissensions inter-

viennent parfois à l'aune des élections où chacun mise sur des calculs électoralistes. La position actuelle du MCD qui appelle les Togolais à aller se faire recenser pour avoir leur carte d'électeur n'est pas partagée par le groupe des 14. Les enjeux étant très importants pour le Togo, il va sans dire que, plus l'on reste dans des postures de division, plus le temps avance et moins l'on a la chance de remporter la victoire. C'est donc à juste titre qu'il faut savoir raison garder et faire face aux échéances électorales. Ceux qui ne l'ont pas encore compris ont intérêt à faire amende honorable.

Au demeurant les désaccords au sein de la C14 prouvent à suffisance que ce groupement tend vers l'éclatement dans les jours à venir.

La Rédaction

EDUCATION : Les élèves reprennent le chemin de l'école ce matin

Depuis quelques jours des rumeurs sur le report de la rentrée scolaire 2018-2019 se font persister. Sur les réseaux sociaux et même relayé par des médias, certains estiment que le 15 octobre serait la date probable pour la rentrée. Il n'en est rien. Le gouvernement dans son rôle régalien d'assurer une bonne éducation aux élèves a levé l'équivoque sur les zones d'ombre.

Depuis la semaine dernière, le ministère des enseignements primaires et secondaire a sorti un communiqué qui confirme la date du 24 septembre 2018 pour la rentrée scolaire 2018-



Des élèves

2019.

Le Ministre Komi Tchapelé a ainsi appelé les élèves au travail et à l'assiduité et les ensei-

gnants au respect des règles d'éthique et de déontologie dans l'exercice de leur fonction. L'adoption du statut particulier

et les avantages financiers étant déjà un acquis, le gouvernement espère un climat serein dans l'éducation cette année.

La récréation est terminée. Les parents d'élèves, les enseignants et les élèves doivent tous jouer leur partition pour que cette année connaisse un aboutissement heureux. Il faut avouer que l'année dernière n'a pas été aussi aisée pour les parents d'élèves et les apprenants qui étaient confrontés aux multiples débrayages des syndicats des enseignants qui réclamaient les meilleures conditions de vie et de travail.

Aujourd'hui, le gouvernement a pris le taureau par les cornes en instituant un nouveau découpage pour l'année scolaire qui vient de commencer ce jour. C'est dans la sérénité que les Togolais abordent cette rentrée malgré les difficultés de certains parents qui ont émis le vœu de voir la rentrée repoussée de quelques semaines.

Nous souhaitons une bonne rentrée à chacun et que l'année scolaire se déroule sans ambages comme ce fut le cas de l'année passée.

Junior

Interview du président du MCD :

Me Mouhamed Tchassona Traoré lance un appel aux Togolais d'aller se faire recenser

Le processus électoral est enclenché depuis quelques semaines. Au moment où certains leaders politiques sont dans le juridisme, la diversion et la polémique à n'en point finir, dans les états-majors de certains partis politiques, on s'active pour affronter les élections à venir. C'est le cas de Me Mouhamed Tchassona Traoré, le président national du Mouvement citoyen pour la démocratie et le développement (MCD), parti membre de la Coalition des 14 partis de l'opposition qui a accordé une interview à notre confrère en ligne Afree presse.info.

Dans cet entretien, Me Tchassona a jeté un regard sur les dernières évolutions de l'actualité politique au Togo et le processus électoral en cours. Nous reprenons intégralement l'interview pour nos fidèles lecteurs. Lecture...

AfreePress : Du 10 au 11 septembre dernier, le comité de suivi de la CEDEAO était à Lomé où il a eu une première réunion avec les partis membres de la Coalition des 14 partis de l'opposition et la partie gouvernementale. Dites-nous ce qu'on peut retenir réellement de cette ren-

contre, Me Mouhamed Tchassona Traoré.

Me Mouhamed Tchassona Traoré : Le passage du Comité de suivi de la feuille de route de la CEDEAO à Lomé s'inscrit dans le prolongement du sommet du 31 juillet 2018 des chefs d'Etat et de gouvernement de

l'organisation sous-régionale. Une rencontre qui a débouché sur la proposition d'une feuille de route avec des interprétations que nous avons eues au niveau de l'opposition des recommandations de la CEDEAO. Il y a eu des interprétations assez diverses d'ailleurs de

cette feuille de route et je vous dis que nous avons eu par rapport à cette feuille de route, des déceptions que nous avons relevées aux membres du Comité ainsi que nos attentes.

Donc le Comité de suivi se devait de parer au plus pressé. La CEDEAO n'est pas très loin. Elle écoute les Togolais, elle travaille.

Il faut considérer cette rencontre avec le Comité de suivi comme une séance d'évaluation au niveau de l'interprétation que nous avons de la feuille de route.

Ils étaient également là pour recueillir des éléments qui leur per-

Suite à la page 6

Nouvelle OPINION

Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyse et de publicité
Récépissé n°0149/14/03/01/HAAC
Siège: Adidoadin, PAvée prolongée,
2ème carré après Pharmacie
Le Galien

Directeur de Publication:

El Hadj TCHAGNAO Arimiyao
Cel:91 36 37 55
jeantchagnao@yahoo.fr

Secrétariat de la Rédaction:

Agbékponou Junior

Rédacteurs :

Tchagnao
El Hadj Arimiyao
Agbékponou Junior
Ramzad
Maroine Tchagnao
Dalikou Lynda A.

Imprimerie:

Direct Sprint

Tirage :

2.000 exemplaires

Secrétariat d'Etat auprès de la Présidence chargé de la Finance inclusive et du secteur informel :

Un an après, Mme Assih assure et rassure

Le 18 septembre dernier lors d'un déjeuner de presse, Mme Mazamesso Assih, Secrétaire d'Etat auprès de la Présidence de la République chargée de l'inclusion financière et du secteur informel a présenté le bilan d'une année d'activités menées au sein de son institution. Il nous en souvient que, c'est le 12 septembre 2017 que Mme Assih a été nommée à ce poste. Un an après, il est de bon ton que l'opinion se fasse une idée des progrès enregistrés au sein de son institution. Lors de ce déjeuner de presse, Mme Mazamesso a eu tout le privilège d'apporter des éclairages quant aux activités menées dans cette structure.



Mme Assih Mazamesso

Parlant du remboursement des crédits qui ont été accordés aux institutions de microfinance partenaires du programme, et des populations bénéficiaires, Mme Assih n'a pas manqué de souligner qu'il y a un progrès. En effet, l'on a enregistré selon Mme la Secrétaire d'Etat une forte augmentation du taux qui passe à 30% comparativement à l'année précédente.

Selon elle, ce taux vient cumuler le taux de rembourse-

ment des crédits octroyés aux populations pour boucler les 93% en 2018 contre 63% l'année dernière. Mme Mazamesso Assih a également indiqué que, dès sa mise en œuvre, le Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI) a bénéficié, d'un financement de départ de 30 milliards de FCFA.

Cependant, de par un véritable travail d'orfèvre, son institution a pu mobiliser des fonds additionnels auprès des parte-

naires et des bailleurs de fonds. Ce qui fait aujourd'hui plus de 70 milliards de FCFA. Ainsi, l'on remarque un satisfécit dans les résultats par rapport aux interventions du FNFI.

Au total, 878.150 nouveaux bénéficiaires ont été touchés par les projets Accès des pauvres aux Services Financiers (APSEF), Accès des Jeunes aux Services Financiers (AJSEF), Accès des Agriculteurs aux services Financiers (AGRISEF), le Produit d'Accompagnement Spécial (PAS), le Produit Saisonnier (PS) et le Produit d'Appui à l'Inclusion Financière des Femmes Vulnérables (PAIFFV). En somme selon les explications de Mme la Secrétaire d'Etat, 1.487.769 crédits ont été accordés pour un montant total débloqué par les PSF de 75,5 milliards de FCFA.

En termes de qualité et de portefeuille, Mme la Secrétaire d'Etat auprès de la Présidence de la République chargée de l'inclusion financière et du sec-

teur informel a classé le FNFI au rang des bons indicateurs vu ses résultats très satisfaisants. Au regard de tous ces indicateurs, selon Mme Assih, le FNFI obtiendra son autonomisation d'ici 2019.

Elle a aussi reconnu qu'il s'avère nécessaire de prendre des dispositions pour la promotion du Fonds National de la Finance Inclusive. Pour Mme Assih, quel que soit les priorités de l'Etat, le FNFI devra permettre aux populations de trouver des solutions aux problèmes financiers.

Mme Mazamesso Assih qui a sous sa tutelle, le FNFI, la Direction de la Promotion de la Finance Inclusive (DPFI), la Délégation à l'Organisation du Secteur Informel (DOSI) et le Projet National de Promotion de l'Entrepreneuriat Rural (PNPER) a conclu en expliquant que cet outil va bientôt voler de ses propres ailes avec les mêmes qualités de services.

Nouvelle Opinion

1ère édition de la " Nuit du bachelier " à l'IAEC :

Les futurs étudiants éclairés sur les différentes offres de formation

Dans le dynamisme de maintenir le cap d'une formation de qualité durable au Togo, les étudiants ont eu à s'entretenir avec les nouveaux bacheliers le mercredi 19 septembre dernier. C'était à travers une soirée dénommée " Nuit du bachelier " qui s'est déroulée au siège de l'institut.



Photo de famille

Pour cet événement qui est à sa première édition, encadreurs et anciens étudiants ont saisi l'opportunité pour échanger sur les différentes offres de formations qui se trouvent au niveau de l'IAEC et de partager certaines expériences avec les nouveaux bacheliers. C'est une soirée qui s'est déroulée sous forme pratique comme une session d'orientation pédagogique dans les études supérieures. Elle a associé " le ludique " au " didactique " ceci à travers une ambiance festive amicale et conviviale.

Durant toute cette soirée, les

responsables de cette prestigieuse université privée, ont présenté à ces nouveaux bacheliers ce qui a été fait cette année en termes de partenariat. Ils ont aussi évoqué les différentes filières qui se retrouvent au niveau de l'IAEC ainsi que les orientations que chaque étudiant doit faire selon ses rêves et capacités. Ils ont également sensibilisé les étudiants sur l'importance des études supérieures dans une carrière professionnelle.

L'évènement a aussi consolidé la participation des jeunes étudiants à la culture de l'ex-

cellence et a favorisé les échanges pédagogiques et l'intégration des étudiants pour une formation de qualité. Pour ce qui est de l'IAEC, M. Djeddo, l'un des responsables de l'Institut a évoqué trois critères qui peuvent militer en faveur du choix de cet institut. Il s'agit : " de la reconnaissance de

leurs diplômes non seulement par l'Etat togolaise mais sur le plan international ", de " la qualité de la formation ", et enfin de " la formation qui répond aux besoins du marché ".

Pour la prochaine rentrée académique 2018-2019 qui est fixée au 08 Octobre prochain, l'IAEC dans l'optique de toujours faciliter la tâche aux parents organise pour une nou-

velle fois le concours pour les bourses d'études qui aura lieu le 22 Septembre 2018. Une initiative qui permettra aux nouveaux bacheliers de payer des 1/2 ; des 3/4; ainsi que des 1/4 de bourses. Comme les premiers responsables l'ont toujours fait de par le passé, des bourses d'études ont été remises aux meilleurs bacheliers.

Kodjovi

ROTARY CLUB : Arc-en-ciel de Lomé reçoit le Gouverneur du district 9102 ce lundi 24 septembre

Cette visite sera marquée pendant toute cette semaine par des actions sociales liées à l'éducation, la santé et l'environnement réalisées par tous les clubs rotary de Lomé.

De même que des rencontres sur le leadership rotarien. Il faut noter que depuis plus de 12 ans, le rotary club Lomé arc-en-ciel a fait de l'encadrement scolaire le cœur de son action dans la cité.

À cet effet, en ce jour de rentrée scolaire, le rotary club Lomé arc-en-ciel associe tous les rotariens du Togo à ce message pour souhaiter une bonne

Rotary District 9102

SOYONS L'INSPIRATION

Visite officielle du Gouverneur du District 9102
Jeffrey AFFUL au RC Lomé Arc En Ciel

24 SEPTEMBRE 2018

« Qui sert le mieux profite le plus »

rentrée scolaire à tous (enfants, enseignants et parents). De même qu'un bon séjour au gou-

verneur Jeffrey Afful sur la terre togolaise.

ACTUALITÉ

Interview du président du MCD :

Me Mouhamed Tchassona Traoré lance un appel aux Togolais d'aller se faire recenser

Suite de la page 4

mettent de nous proposer un chronogramme pour la mise en œuvre des recommandations puisqu'ils nous avaient promis lorsque le Président de la Commission de la CEDEAO était passé à Lomé après le 31 juillet 2018, qu'ils allaient nous proposer un chronogramme pour la mise en œuvre de cette feuille de route.

Donc globalement, on peut retenir que nous étions allés exprimer toutes les attentes de la C14 et de la population togolaise au Comité de suivi, par rapport à cette crise et des solutions sur lesquelles elle peut déboucher avec l'accompagnement de la CEDEAO.

Mais ensuite, nous avons voulu savoir du Comité, là où on en était avec la facilitation et le dialogue qui ont été maintenus. Voilà dans le fond, ce qu'il faut retenir de notre dernière rencontre avec le Comité de suivi de la CEDEAO.

AfreePress : Oui mais est-ce que vous avez eu le même sentiment que certains de vos camarades de lutte de l'opposition, qui ont exprimé un sentiment de dépit et d'abattement par rapport au travail de ce comité ? Les gens pensaient que la CEDEAO allait régler la question de la CENI et d'autres questions qui tiennent à cœur à la C14.

Me Mouhamed Tchassona Traoré : Le temps n'est plus à l'expression des états d'âme. Nous sommes des acteurs politiques et nous devons nous battre pour que le pays puisse aller de l'avant. Et les propositions de la feuille de route constituent pour nous, une voie à suivre.

Ce que le Comité de suivi nous a fait comprendre clairement, c'est que ceux qui vont décider, ceux qui peuvent amener à de grands changements au niveau des activités de la CENI et ensuite de la trame de la mise en œuvre de la feuille de route, ce sont les facilitateurs et que tout ce qu'ils ont recueilli de nous lors de cette séance, sera porté dans la globalité aux facilitateurs qui seront très prochainement à Lomé. Je reste donc optimiste.

AfreePress : Croyez-vous que la C14 ou l'opposition a encore une chance d'être représentée à la CENI avant l'organisation des élections prochaines ?

Me Mouhamed Tchassona Traoré : Nous ne pouvons pas faire des devinettes. Ils nous ont promis que la décision revient aux facilitateurs qui seront à Lomé. Restons dans cette perspective pour voir si les facilitateurs arriveraient à faire infléchir dans le sens du bien, tous les acteurs politiques du Togo pour aller vers des solutions négociées.

Nous ne pouvons pas dire que nous sommes déçus mais nous disons qu'on reste optimiste par rapport à cette promesse qui nous a été faite. Tout notre vœu, c'est que les facilitateurs ne traînent pas les pas et viennent vite pour qu'on puisse rat-



Me Mouhamed Tchassona Traoré, pdt du MCD

traper le temps perdu et nous organiser au mieux pour les prochaines élections. Voilà c'est ce que je peux dire par rapport à cette situation.

AfreePress : Qu'est-ce que vous dites à ceux qui pensent que sans la recomposition de la CENI, il n'y aura pas d'élections ou sans les réformes, il n'y aura pas de participation de l'opposition aux élections ?

Me Mouhamed Tchassona Traoré : Ce discours, nous l'avons entendu de par le passé et je ne voudrais plus rentrer dans ce débat. Au début on dit une chose et après, son contraire.

Ça pu être dit par certains de la vie politique nationale. Mais nous restons dans cette attente qu'avec la CEDEAO et les facilitateurs, nous allons évoluer vers des changements majeurs pour que nous ayons des élections au moins à la mesure des attentes des populations.

Peut-être pas des élections satisfaisantes à 100%, mais celles qui arrivent quand même à nous mettre sur le bon chemin.

AfreePress : Quelle est la vision de Me Mouhamed Tchassona Traoré ou de son parti le MCD pour le Togo de demain. Qu'est-ce que vous voulez voir évoluer au Togo ?

Me Mouhamed Tchassona Traoré : Aujourd'hui nous évoluons dans une crise qui est à la fois, une crise de régime et une crise de système. Moi, je pense que la solution vers laquelle nous devons évoluer pour que le Togo puisse s'inscrire résolument dans une démarche de construction d'une nation prospère, démocratique et libre, c'est de penser l'ensemble des super structures, des pré-requis indispensables pour mettre en place, un système inclusif qui permette à chacun des citoyens du Togo de pouvoir s'épanouir à travers nos institutions, à travers une Constitution qui sera désormais le lead commun de tous les Togolais.

Voilà ce que à quoi je pense.

L'exemple type qui doit nous inspirer au niveau du Togo, bien que la comparaison ne soit pas raisonnable, c'est l'exemple Sud africain.

Nous avons connu un régime fermé, un système verrouillé pendant plus de cinquante ans ce qui a fait aujourd'hui que la majorité des Togolais est laissée à son propre

compte et ne se sent plus concernée par les choses de la nation.

Il me semble que demain, la réflexion qui doit être nourrie et portée, serait celle qui nous amène vers un système qui permette à l'ensemble des Togolais, qu'ils aient été acteurs du régime ou du système, ou qu'ils aient été laissés en rade, de pouvoir travailler sur la construction de notre pays et je parle du système et non des hommes.

Je crois que nous cherchons parfois des solutions là où elles ne sont pas. La décision du changement majeur, je ne crois pas que ce soit seulement les textes qui nous l'apportent.

Elle provient d'abord du changement de nos mentalités, de l'évolution de nos mentalités. Que chaque Togolais se prenne en compte, se décide à dire que je suis le capitaine de mon destin. C'est à moi de changer durablement mon pays et puis, en se mobilisant pour les élections le moment venu, nous allons changer la situation.

J'entends des discours aujourd'hui dire que lorsqu'il y aura recensement, qu'il ne faut pas aller prendre sa carte d'électeur. Je dis que c'est la plus grosse faute que les Togolais auront à commettre s'ils boycottent le processus de recensement.

Il faut faire une distinction nette entre le processus électoral qui est évolutif et qui est un acte politique et l'acte de recensement qui participe de la citoyenneté parce que le citoyen togolais ne peut exprimer sa citoyenneté qu'à travers sa carte d'électeur.

On ne peut pas se proclamer citoyen et ne pas vouloir aller prendre sa carte d'électeur pour que le moment venu, on puisse s'exprimer par le vote ou s'abstenir, si on ne veut pas aller voter. Avoir sa carte d'électeur, ça n'a rien à voir avec nos différends politiques.

Si demain le recensement passé, nous obtenons satisfaction sur l'ensemble de nos revendications. Est-ce que nous allons reprendre le recensement à zéro ? Avec quel moyen ?

C'est la raison pour laquelle les Togolais doivent se mobiliser dès aujourd'hui, quel que soit l'organe au niveau national qui organise ce recensement pour aller retirer leurs

cartes d'électeur. Il faut détacher cette question de recensement de l'ensemble du processus électoral pour que les Togolais en âge de voter, se mobilisent assez massivement pour aller prendre leurs cartes d'électeur. C'est ça le point de départ des changements de nos mentalités.

AfreePress : Mais dites, êtes-vous en train de demander aux Togolais, contrairement à ce que certains de vos amis disent, d'aller se faire recenser alors que les revendications de la C14 sont encore sur le tapis ?

Me Mouhamed Tchassona Traoré : Oui mon cher ami. Je suis surpris qu'un tel discours puisse être tenu aujourd'hui.

D'abord, les fonds mobilisés pour réaliser le recensement, c'est l'ensemble des Togolais qui y participent et c'est sur le budget de l'Etat. Si c'est un financement extérieur, c'est un prêt que nous allons rembourser plus tard.

Deuxième chose. Moi je considère le recensement comme un acte administratif majeur qui établit pour chaque citoyen, la preuve de sa citoyenneté. Le citoyen c'est celui-là qui peut changer le destin d'un pays, qui peut changer demain la nature des choses. C'est ça le citoyen.

Si nous ne voulons pas aller prendre nos cartes sous prétexte que nous ne sommes pas entendus sur l'ensemble du mécanisme électoral, alors je me pose des questions. Est-ce que des Togolais décident aujourd'hui d'aller dans un commissariat pour prendre leur carte d'identité ? Lorsque nous allons dans les mairies qui n'existent même pour prendre nos actes de naissance pour nos enfants, nous allons faire des déclarations de décès, nous allons nous marier. Y a-t-il des mairies où les opposants se marient et d'autres où les gens du régime se marient-ils ?

Donc considérons cela comme un acte purement absolument administratif qui n'a aucune connotation idéologique ou politique. Il faut que la population togolaise se mobilise pour aller accomplir ce recensement et obtenir les cartes d'électeur parce que si demain, les choses changeaient dans le sens souhaité et qu'entre-temps nous avons boycotté la séance de recensement, nous n'aurons nos yeux que pour pleurer.

S'il y'a eu des changements majeurs en Gambie, il n'a pas eu de modification constitutionnelle avant. C'est parce-que le peuple gambien s'était mobilisé assez massivement pour aller se recenser et le jour du vote, ils sont sortis plus que d'ordinaire pour aller apporter la différence dans les urnes.

Cette question-là on la retrouve partout. Pour ceux qui ont fait au moins la classe de Terminal, ils connaissent le système des probabilités. Plus une couleur est plus nombreuse que d'autres, plus on a

de la chance de la tirer.

AfreePress : Ne trouvez-vous pas qu'il y a une contradiction dans le fait que vous appelez vos militants à aller se faire recenser et au même moment, vous critiquez le travail que fait la CENI ?

Me Mouhamed Tchassona Traoré : La CENI doit accomplir un acte de statistique qui concerne le recensement pour savoir quel est le corps électoral qui doit être convoqué.

La CENI a également pour mission, d'organiser des élections qui est principe, est un travail évolutif dans le temps qui doit pouvoir se faire dans le cadre d'un certain nombre de réformes que nous appelons de tous nos vœux afin que le résultat au sortir des urnes, puisse être transparent et accepté par tous.

Voilà deux choses qu'il faut distinguer.

AfreePress : Lundi dernier, la CENI a annoncé l'organisation le 16 décembre prochain, des élections locales couplées du référendum. Qu'en dites-vous ?

Me Mouhamed Tchassona Traoré : L'actualité politique de ces derniers mois avec des polémiques et inquiétudes qu'elle suscite dans notre pays, nous a écartés d'une attente majeure de la population et de la classe politique togolaise. Il s'agit bien évidemment des élections locales qui restent une nécessité vitale pour l'éclosion de la démocratie locale et participative.

Seulement, l'annonce lundi (17 septembre 2018, NDLR) par la CENI de la tenue de ces consultations, pose problème.

D'une part, je dirai que ce type d'annonces ne rentre pas dans les prérogatives et compétences de la CENI. Cette question est du ressort du gouvernement qui seul, au regard de la loi, a autorité à faire ce type d'annonce généralement après les Conseils des ministres.

D'autre part, cette annonce vient aggraver la polémique sur la question de la CENI qui est de plus en plus au centre des préoccupations de la classe politique togolaise.

Nous avons comme l'impression que la CENI procède par de l'absurde. Comme quoi, quand on a un problème dont on ne trouve pas de solution, on en rajoute pour le compliquer davantage. On évacue et on déplace le premier problème.

Dans tous les cas, ce que les Togolais attendent aujourd'hui, c'est la garantie par la CENI qu'elle peut combler leurs attentes en termes de crédibilité et de transparence des prochaines élections, fussent-elles législatives ou locales.

Pour terminer, je vous assure que nous verrons plus clair dans cette affaire avec l'arrivée annoncée des facilitateurs de la CEDEAO et le chronogramme annoncé dans la mise en œuvre de la feuille de route.

Source : Afreepress

COMMUNIQUE SANCTIONNANT LE CONSEIL DES MINISTRES

Suite de la page 2

continuité de l'initiative chinoise " Ceinture et Route ".

c) l'adoption de la déclaration et du plan d'action de Beijing qui marque la volonté de l'Afrique et de la Chine à " Construire une communauté de destin encore plus solide " et qui reconnaît que la Chine, le plus grand pays en développement, et l'Afrique, le continent avec le plus grand nombre de pays en développement, ont toujours partagé une communauté de destin.

Prenant la parole lors de la table ronde des chefs d'Etats, le Président de la République a salué à nouveau l'initiative " Ceinture et Route " tout en rappelant la volonté du Togo d'être un point d'ancrage de cette initiative en Afrique de l'Ouest. Le Président de la République a aussi proposé la mise en place d'un mécanisme effectif de suivi et d'évaluation des décisions de la FOCAC afin de mesurer les progrès et de permettre des améliorations dans sa mise en œuvre. Cette proposition a été saluée et approuvée.

Le Président Xi Jinping a salué le leadership du Président de la République sur les questions de paix et de sécurité et l'a félicité pour sa remarquable contribution à l'intégration régionale.

En ce qui concerne les relations sino-togolaises, cette visite de haut niveau a offert l'opportunité à la délégation conduite par le Chef de l'Etat, d'effectuer la promotion des investissements au Togo, et ce, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Développement 2018-2022.

En marge des activités du sommet, le Président de la République a accordé des audiences à plusieurs investisseurs Chinois choisis selon les axes stratégiques du Plan national de développement, pour échanger sur les opportunités qu'offre le Togo et de définir avec eux les modalités d'éventuels investissements au Togo. L'objectif étant de contribuer à mobiliser les 65% de financement privés qui sont attendus dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national de développement.

L'un des moments forts de cette visite a été l'entretien bilatéral que le Président de la République a eu avec son homologue Chinois, le 6 septembre 2018. Lors de cet entretien, deuxième échange de ce niveau en deux mois, il a félicité son homologue pour la parfaite réussite du sommet et a réitéré l'adhésion du Togo aux principes de la construction d'une communauté de destin entre les peuples chinois et africains. Cette communauté de destin est fondée sur le respect mutuel ; la non-ingérence, et la coopération sans oublier la fidélité dans l'amitié.

Le Président Chinois a félicité et salué la bonne participation du Togo au sommet mais aussi pour les progrès économiques et sociaux du Togo ces dernières années. Il a réitéré l'engagement de son pays à renforcer la coopération avec le Togo et particulièrement à encourager les opérateurs privés chinois à investir au Togo. A cet égard, les deux pays ont procédé à la signature d'un mémorandum relatif à l'adhésion du Togo à l'initiative " Ceinture et Route ".

En marge du forum, la mission s'est poursuivie à compter du 7 septembre dans la province du Zhejiang, 4ème

province Chinoise en terme de PIB (700 milliards USD), où s'est tenu un forum d'affaires Togo-Chine. Ce Forum qui a réuni près de 30 investisseurs potentiels chinois a été l'occasion d'officialiser plusieurs accords de partenariat tant dans le secteur public que privé.

Le Président de la République a accordé un intérêt particulier aux échanges avec le Fondateur du Groupe Alibaba, géant Chinois du commerce en ligne, à qui il a présenté les opportunités que le Togo peut offrir en termes de plateforme logistique performante. Une collaboration plus étroite avec le groupe Alibaba notamment dans le domaine de la formation des jeunes est fortement envisagée et devrait être effective d'ici quelques mois.

Visitant une deuxième province (Guangdong) au dernier jour de son séjour, le Chef de l'Etat s'est rendu dans une usine textile et a eu un échange très riche avec l'association des usines textiles du Guangdong dans le but de les inviter à délocaliser leurs usines au Togo notamment dans le cadre de la construction de parcs industriels.

La visite en terre chinoise a pris fin par une rencontre avec la communauté togolaise établie en Chine à qui il a prodigué de multiples conseils.

Le conseil a rendu un hommage appuyé au chef de l'Etat pour son souci permanent de la recherche du bien-être du peuple togolais.

Afin de tirer tous les profits de cette mission, le conseil a exhorté tous les ministres à proposer des projets pertinents susceptibles d'être éligibles aux critères de l'enveloppe consacrée aux initiatives de développement que soutient la République Populaire de Chine.

La troisième communication écoutée par le conseil est relative au lancement officiel de la stratégie d'électrification du Togo suivi de la table ronde des bailleurs de fonds et des investisseurs.

Dans l'optique d'assurer un accès à l'électricité à tous les Togolais, partout où ils se trouvent sur le territoire national, d'ici 2030, il a été procédé au lancement de la stratégie d'électrification du pays simultanément avec l'organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds et investisseurs tenue les 27 et 28 juin 2018 à l'hôtel 2 février.

Cette nouvelle approche d'électrification universelle du pays est assortie d'une feuille de route qui s'articule sur trois (3) phases. La première phase de 2018 à 2020 sera consacrée au démarrage de l'électrification à grande échelle et vise à passer de 38 % à 50 % de couverture d'électrification. Elle sera suivie de la deuxième phase de 2020 à 2025 où le taux de couverture passera de 50 % à 75 % (phase dite d'accélération du processus) et de la troisième phase de 2025 à 2030, qui sera celle de la consolidation avec un taux de couverture passant de 75% à 100%.

La mise en œuvre de cette stratégie d'électrification fera appel aux trois (3) technologies que sont la connexion au réseau conventionnel, la solution des mini-grids et les kits solaires individuels. Pour chaque localité à électrifier, et à partir de la cartographie numérique du territoire, une modélisation géo-spatiale a identifié des solutions technologiques les plus adaptées, en fonction de la demande existante et

projetée.

Le financement de la stratégie d'électrification du Togo sera assuré par le secteur public et à travers des partenariats publics-privés.

La quatrième communication écoutée par le conseil porte sur la participation du Togo au 17ème forum annuel de l'AGOA 2018.

Placé sous le thème " trouver de nouvelles stratégies pour le commerce et l'investissement entre les Etats-Unis et l'Afrique ", le 17ème forum annuel sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique (AGOA), qui s'est tenu du 09 au 12 juillet 2018 à Washington D.C aux Etats-Unis, a connu la participation des délégations des pays africains éligibles à l'AGOA, les représentants du gouvernement, du congrès et du Sénat américain.

Ce forum s'est déroulé en trois sessions à savoir :

- la rencontre des hauts fonctionnaires africains chargés du commerce ;
- la session consultative des ministres africains du commerce ;
- les travaux du 17ème forum annuel AGOA.

Un comité d'urgence a été mis en place pour discuter de façon permanente des différents défis de l'AGOA, en particulier des barrières non tarifaires, du faible niveau d'utilisation de l'AGOA et des contraintes de capacités d'offre.

La Côte d'Ivoire a été désignée pour abriter le prochain forum AGOA en 2019.

La cinquième communication écoutée par le conseil est relative à l'accord entre le gouvernement de l'Etat du Qatar relatif à la coopération dans le domaine juridique.

A la faveur de la visite de travail du chef de l'Etat au Qatar, les 29 et 30 avril 2018, six (6) accords de coopéra-

tion ont été signés entre le Gouvernement togolais et celui de l'Etat du Qatar.

Cet accord a pour vocation de créer un cadre d'organisation de symposiums scientifiques, de formations liées aux affaires juridiques et de visites in situ aux fins d'impregnation sur les activités des services des ministères de la justice des deux pays.

La sixième communication écoutée par le conseil est relative à la 11ème Assemblée générale de l'Union Africaine de Radiocommunication.

La 11ème Assemblée Générale de l'Union Africaine de Radiodiffusion (UAR) s'est tenue à Kigali, du 12 au 16 mars 2018. Elle a connu la participation de délégués de cinquante et un (51) diffuseurs de radios et télévisions publiques africaines et de douze (12) diffuseurs de télévisions privées membres de l'UAR et des ministres chargés de la communication de plusieurs pays dont le Togo.

Axé sur le thème "Les processus de migration de l'analogie au numérique en Afrique", le forum international qui a été l'un des points forts de cette assemblée a essentiellement porté sur les enjeux technologiques, les enjeux économiques et commerciaux, les enjeux de cultures et de contenu des programmes et les enjeux socio-politiques et juridiques. Les aspects du passage de l'analogique au numérique ont été examinés.

L'Assemblée générale qui a eu lieu les 15 et 16 mars 2018 et dont le thème est "Les médias de l'audiovisuel et la question migratoire en Afrique", s'est penchée sur la problématique de la migration des jeunes africains vers les pays développés, les droits de diffusion sportifs et la problématique des droits d'auteurs.

Au titre du divers

Le ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales a rendu compte au conseil de l'atelier de lancement de la campagne de communication sur la décentralisation en application de la feuille de route sur la décentralisation et les élections locales qui a débuté ce jeudi 20 septembre 2018 à Lomé.

Cette campagne se déroulera en deux (2) étapes :

- la première étape sera consacrée à la formation des formateurs issus de tous les cantons identifiés par les chefs de cantons et les préfets ; Après ce lancement, la formation sera faite dans le Grand Lomé et dans chaque chef-lieu de région ;

- la deuxième étape sera consacrée à la formation à la base. Elle sera réalisée dans chaque commune et dans chaque canton. Elle concernera les chefs traditionnels, les chefs de service déconcentrés de l'Etat, les responsables des associations, de la société civile, des ONG, des groupements de femmes, des jeunes, des agriculteurs, des comités villageois de développement (CVD), des représentants locaux de la chambre de commerce, des chambres des métiers, des médias locaux, des confessions religieuses, des responsables locaux des partis politiques etc.

De manière générale, le contenu de la formation a trait à tous les textes relatifs à la décentralisation adoptés par notre pays notamment : le ressort territorial des communes, le nombre de conseillers par commune, le mode de scrutin pour l'élection des conseillers, les compétences propres des communes, les compétences partagées avec l'Etat, les compétences transférées par l'Etat ainsi que les ressources financières des communes.

Fait à Lomé, le 20 septembre 2018
Le Conseil des ministres

SANTÉ

Bonjour chers lecteurs, encore un beau jour bien éclairer de lumière divine afin de nous permettre une bonne visibilité et une belle analyse sur notre sujet du jour qui tournera autour des petites attentions à accorder à son partenaire après l'accouchement. Il est sans appel que la plupart des hommes se plaignent du manque d'attention et d'affection que la femme lui porte après l'accouchement et même avant, dans certains cas.

Tout d'abord les femmes n'ont pas toutes les mêmes états de santé pendant et après leur accouchement. Certaines vivent très mal la grossesse si ce n'est le début ou la fin qui cause problème. N'empêche que sur les neuf mois, on n'est pas toujours cloué au lit sans aucun effort parce que cela est encore plus grave pour le bébé et la maman.

Si de tel cas se présente et qu'on est en couple forcément que le partenaire est mis au courant de votre grossesse difficile et des complications que cela encourt de trop bousculer la porteuse, mais par contre pour celle qui ne figure pas dans ce schéma, qu'est ce qui peut vous empêcher d'avoir une vie sexuelle bien arrosée.

Il est vrai qu'en cette période de grossesse toutes les sensations et les humeurs changent chez la femme, mais cette situation imposée par les hormones n'est que passagère et ne doit en aucun cas influencer sur notre intimité.

La chaleur qu'apportent les relations sexuelles est d'autant plus importante chez la femme que chez l'homme et dans l'incapacité de faire l'amour ou

d'avoir des relations sexuelles avec votre homme, pourquoi ne pas opter pour des petites gâteries parce que faire l'amour ne se résume pas qu'à des pénétrations.

Les caresses et la tendresse corporelle sont indispensables au rapprochement d'un couple, c'est un véritable prélude à l'amour. Les caresses déclenchent la sécrétion des hormones du plaisir (les dopamine et les endorphines) qui accentuent et surtout prolonge la relation sexuelle et le plaisir sexuel.

Ce qu'il faut savoir c'est que l'énergie sexuelle d'un homme est souvent centrée dans sa partie génitale c'est pourquoi la plupart des hommes qui se masturbent vont directement dans cette partie de leur corps ce qui pousse tous les hommes à aimé la fellation. Ce qui est important à savoir c'est que l'homme aime qu'on savoure chaque partie de son corps avec tendresse et ce qui leur fait plus plaisir, c'est de savoir que sa partenaire ne se sente pas obligée mais plutôt présente à cent pour cent dans ce quel fait. Donc étant dans l'incapacité de faire l'Amour, il serait judicieux de faire l'effort d'aider votre homme à éjaculer en l'aidant avec beaucoup de tendresse plutôt que de se refuser à tout et à le pousser dans les bras d'une autre femme.

Ma sœur un peu d'effort, de sacrifice voir de concession juste pour éviter le pire quand il s'agit de ton mari ou de ton partenaire à ce moment de grossesse ou d'après grossesse cela fera un bien fou à ton corps aussi, mais surtout soyez créative les hommes adorent ça.

LYNDA DALIKOU

GUIDE D'INFORMATIONS

23 Nov.
10 Déc.
2018

15^{ème}
Foire
Internationale de
LOME

Foire de toutes les opportunités



CENTRE TOGOLAIS DES EXPOSITIONS ET FOIRES DE LOME
BP: 10056 Lomé - Togo Tél:(00228) 99 64 40 01 / 90 31 76 37



www.cetef.tg

GUIDE D'INFORMATIONS